



LA VERITE !

Contrairement à ce qui est véhiculé par certaines organisations syndicales, **ce n'est pas la CAN qui a imposé le CSE unique parisien.**

Dès le début des négociations la Direction de la CAN a annoncé mettre en place ce que souhaite la majorité des syndicats.

« Si les syndicats veulent des CSE de régions il y aura des CSE de région. »

La CFE CGC a été la seule à proposer des CSE de région.

La CFE CGC demande aux autres organisations syndicales représentatives d'assumer leur choix et ne pas se cacher derrière la Direction de la CAN !

DIFFERENCES ENTRE CSE DE REGION OU CSE UNIQUE

Les problématiques de chaque région sont différentes et doivent être traitées au plus près du terrain avec des élus ayant la connaissance de leur territoire et de ses spécificités.

De ce fait comment des élus du sud pourraient défendre au mieux les intérêts de la CARMi de l'Est ou du Nord ?

A l'heure actuelle un CE, 3 CHSCT et des DP régionaux débattent des dossiers de chaque CARMi et une DUP (délégation unique du personnel) au Siège.

Comment défendre au mieux les intérêts des salariés et de l'entreprise dans une instance unique, le CSE, qui remplacerait 16 instances actuelles !

De plus la CAN annonce d'ores et déjà que les réunions ne devront pas être trop longues !

Donc si vous trouviez déjà ne pas bien être défendu et informé attendez-vous à pire !

Position des syndicats

La CFE CGC est la seule depuis le début à défendre les CSE de région et à avoir proposé un projet dans ce sens à la CAN.

La position des autres organisations négociant à la CAN (CFDT, FO et CGT) va à l'encontre des recommandations de chaque confédération, à savoir des instances en région !

Quel est leur intérêt ? Certainement pas celui des salariés !

Dernière minute : la CAN a proposé son projet à la signature, nous n'allons pas tarder à savoir qui sont les défenseurs du personnel et qui sont les défenseurs d'intérêts personnels !

Petits arrangements entre amis ?

Le CSE unique devrait se composer des commissions suivantes :

- Commission santé, sécurité et condition de travail
- Commission économique
- Commission des marchés
- Commission activités sociales et culturelles
- Commission formation professionnelle
- Commission aide au logement

L'accord prévoit que les membres des commissions seront désignés **par le CSE** parmi ses membres.

Pour la **CFE CGC** la composition des commissions doit respecter les urnes et donc le choix des salariés. Elle ne peut en aucun cas être le résultat de petits arrangements entre amis qui pourraient totalement exclure une organisation syndicale ou une personne qui ne serait pas adoubée par la « bande » !

La **CFE CGC** a dénoncé ce mode de désignation lors de la dernière réunion des DSC et a fait des propositions demandant que la composition respecte le résultat des urnes.

Pour la CFE CGC c'est une dérive grave à la démocratie.

Prestations sociales

Le projet prévoit que les organisations syndicales signataires fassent « leurs meilleurs efforts » pour un niveau de prestations constant, harmonisé et équitable.

Ceci sous-entend donc qu'il y aura bien une harmonisation des prestations, ce qui implique qu'elles ne seront plus les mêmes et que vous risquez d'être lésés au passage !

NEGOCIATIONS OFFRE DE SANTE AMBULATOIRE

INFIRMIER : Les négociations autour du projet de réorganisation infirmier se poursuivent. Une grande avancée a été obtenue lors de la dernière réunion, il a été acté que les modifications de l'organisation de travail des infirmiers ne donneraient pas lieu à des pertes de salaires.

La **CFE CGC** attend maintenant que le projet se concrétise en accord avec les professionnels et permette la pérennité de l'offre de santé ambulatoire.

MEDECINS GENERALISTES: La CFE CGC a demandé à la CAN de reprendre au plus vite les négociations afin de compenser la perte de rémunération due à la suppression des options de coordination.

La **CFE-CGC** défend et défendra toujours **les seuls intérêts**
de **tous les salariés**.